

Envoi par courriel
Québec, le 21 décembre 2015

Monsieur Michel Bérubé
Directeur
Ministère des Transports
Direction Territoriale de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Objet : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5
 Question complémentaire du 21 décembre 2015

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet vous soumet la question suivante dont la réponse serait appréciée d'ici le 5 janvier prochain.

Dans le cadre du programme d'amélioration de la route 389, l'objectif de 20% d'embauche de main-d'œuvre autochtone s'applique-t-il uniquement pour les segments soumis à la procédure d'étude d'impact ou pour l'ensemble du programme d'amélioration?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin pour
Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Guillaume Lavoie